



Organisation des études 1^{er} cycle

Licence

2024-2025

Licence de Théologie - Baccalauréat canonique

Depuis l'année universitaire 2008-2009, la Faculté de Théologie de Lyon, à la requête de la Congrégation pour l'Éducation catholique, a mis en œuvre avec les autres facultés de théologie de France le cursus prévu par la constitution apostolique *Sapientia christiana*, confirmé par la constitution apostolique *Veritatis Gaudium*. Le nombre d'années requises pour le premier cycle de théologie (baccalauréat canonique, aussi appelé en France licence) est donc de **cinq années**, comprenant une réelle formation en philosophie.

Le cursus du 1^{er} cycle d'études théologiques n'est pas présenté selon une répartition progressive par semestres mais en deux modules, l'un de deux ans (MF1) et l'autre de trois ans (MF2).

Certains cours sont proposés chaque année, d'autres ne sont programmés que tous les deux ans.

La programmation du parcours est individualisée : elle se fait en accord avec le Directeur d'études.

La progression est néanmoins balisée en deux grandes étapes :

1. Le Module Fondamental 1 (MF1).

Ce module correspond à deux ans d'études à plein temps, soit 120 crédits européens. Il comprend tous les cours introductifs aux disciplines théologiques et philosophiques, ainsi qu'une formation méthodologique.

2. Un Module Fondamental 2 (MF2) qui conduit jusqu'au Baccalauréat canonique.

Ce module correspond à trois ans d'études à plein temps, soit 180 crédits européens. Il comprend tous les cours d'approfondissement en théologie et philosophie, et donne une bonne place au choix de cours optionnels, pour permettre à l'étudiant de personnaliser son parcours.

(voir tableau des enseignements ci-dessous)

Le règlement des études est disponible sur notre site <http://theologie.uclj.fr>

Module Fondamental 1 (MF1)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Théologie fondamentale + TD 12h	6	
	Ecclésiologie + TD 6h	5	
	Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5	
	Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	
	Christologie	4	
	2 cours parmi : Trinité, Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	8	
Total = 32 crédits			
Droit canon	Introduction	4	
Total = 4 crédits			
Exégèse	Introduction à la Bible	4	
	Pentateuque + TD 12h	6	
	Évangiles Synoptiques + TD 12h	6	
	1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4	
Total = 20 crédits			
Histoire	Histoire de l'Église ancienne	4	
	Histoire de l'Église contemporaine	4	
Total = 8 crédits			
Langues	Initiation au grec biblique (8h)	1	
	2 semestres de langues (hébreu, grec, latin)	11	
Total = 12 crédits			
Morale	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6	
	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4	
Total = 10 crédits			
Patrologie	Introduction aux Pères de l'Église	4	
Total = 4 crédits			
Philosophie	Initiation à la philosophie I	4	
	Histoire de la philosophie antique	4	
	Anthropologie	4	
	Pré-supposés philosophiques à la question de Dieu	4	
	1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4	
Total = 20 crédits			
2 travaux écrits (dans deux disciplines différentes)		4 crédits	
Méthodologie accompagnement étudiant (2 semestres)		4 crédits	
Certificat Informatique et internet		2 crédits	
Total MF1 = 120 crédits			

Module Fondamental 2 (MF2)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Trinité	4	
	Liturgie	4	
	Théologie des ministères	4	
	Protologie et eschatologie	4	
	3 cours parmi : Grâce, Sotériologie, Marie, Sacrements, Mission, Révélation, Œcuménisme, Théologie des religions	12	
Total = 28 crédits			
Droit canon	Organisation de l'Église <i>ou</i> Droit canonique des sacrements	4	
Total = 4 crédits			
Exégèse	Prophètes	4	
	Écrits de sagesse	4	
	Paul	4	
	Jean	4	
	2 cours optionnels en exégèse	8	
Total = 24 crédits			
Grandes religions	Judaïsme <i>ou</i> Islam	4	
	Bouddhisme <i>ou</i> Hindouisme	4	
Total = 8 crédits			
Histoire	Histoire médiévale	4	
	Histoire moderne	4	
	Vatican II – histoire et enjeux théologiques (12h)	2	
Total = 10 crédits			
Langues	2 semestres de la même langue (antique ou moderne)	8	
Total = 8 crédits			
Morale	Théologie morale sectorielle (3 cours)	12	
	1 cours optionnel en morale	4	
Total = 16 crédits			
Patrologie	Anthropologie patristique <i>ou</i> cours optionnel	4	
Total = 4 crédits			
Philosophie	Philosophie de l'Antiquité	4	
	Philosophie du Moyen-Âge	4	
	Philosophie moderne <i>ou</i> Philosophie classique	4	
	Philosophie contemporaine	4	
	Métaphysique	4	
	Herméneutique philosophique <i>ou</i> Épistémologie	4	
	Philosophie de la religion	4	
	Philosophie du langage <i>ou</i> Sémiotique	4	
4 cours optionnels de philosophie <i>ou</i> 2 séminaires de master de philosophie	16		
Total = 48 crédits			
Spiritualité		4	
Total = 4 crédits			
3 cours optionnels		12 crédits	
3 travaux écrits		6 crédits	
Séminaire de synthèse		4 crédits	
Examen final		4 crédits	
Total MF2 = 180 crédits			

Un parcours de théologie en 2 ans

Diplôme Universitaire d'Études en Théologie (DUET)

La Faculté de théologie propose un parcours cohérent de théologie sur les fondamentaux de la foi chrétienne en philosophie, exégèse biblique, théologie dogmatique, morale et histoire de l'Église. Déjà programmé dans les instituts partenaires de la faculté, le DUET est maintenant ouvert à tous les étudiants qui suivent les cours en présentiel ou en ligne.

Ce diplôme universitaire, qui n'est pas délivré par l'autorité du Saint-Siège, est validé par les étudiants ayant suivi l'équivalent des deux premières années de théologie. Il sanctionne une formation générale en théologie et ouvre à des études approfondies : les certificats ou la licence de théologie (baccalauréat canonique).

Répartition des cours et travaux constituant le DUET (120 ECTS) :

DOGME	32	MORALE	10
Théologie fondamentale + TD 12 h	6	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6
Ecclésiologie + TD 6h	5	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4
Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5		
Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	PATROLOGIE	4
Trinité	4	Introduction aux Pères de l'Église	4
Christologie	4		
Un cours parmi : Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	4	PHILOSOPHIE	20
		Initiation à la philosophie I	4
		Histoire de la philosophie antique	4
DROIT CANON	4	Anthropologie	4
Introduction au droit de l'Église	4	Présupposés philosophiques à la question de Dieu	4
		1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4
EXEGESE	20		
Introduction à la Bible	4	COURS OPTIONNELS	12
Pentateuque + TD 12h	6	3 cours au choix	12
Évangiles Synoptiques + TD 12h	6		
1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4		
HISTOIRE DE L'ÉGLISE	8	METHODOLOGIE	6
Histoire de l'Église ancienne	4		
Histoire de l'Église contemporaine	4	2 TRAVAUX ÉCRITS	4

Le certificat biblique

Les étudiants titulaires d'un DUET ont la possibilité de s'inscrire au Certificat d'études bibliques.

En volume, le programme de ce certificat correspond à une année universitaire, soit 60 crédits européens.

À la fin du cycle, un examen oral de synthèse permet, si les exigences du cycle sont remplies et sous réserve des notes obtenues aux examens et aux travaux écrits, l'obtention du Certificat biblique. Les étudiants peuvent suivre les 2/3 du cursus du Certificat biblique à distance.

Travaux écrits

Au cours du 1^{er} cycle, pour obtenir le diplôme de baccalauréat, chaque étudiant doit rédiger **des travaux écrits** : **5** s'il s'est inscrit à partir de la rentrée 2016 et **7** s'il s'est inscrit avant 2016. Dans ce dernier cas, la répartition obligatoire est la suivante : 1 en Philosophie, 2 en Exégèse, 2 en Théologie dogmatique, 1 en Théologie morale, 1 en Histoire ou Patrologie ou Spiritualité.

Après entente avec le Directeur d'études, l'étudiant prend contact avec l'enseignant concerné par la discipline choisie.

En conséquence :

1. Au début de chaque année, lors de l'inscription, le Directeur d'études, en accord avec l'étudiant, programme les travaux de telle sorte que ceux-ci se répartissent de manière équilibrée tout au long du cursus de l'étudiant et couvrent l'ensemble des disciplines.
2. Pour permettre aux étudiants de progresser régulièrement dans l'avancement de leurs travaux écrits, il est convenu que :
 - Au cours du Module Fondamental 1, deux travaux écrits devront être obligatoirement rédigés (trois pour les étudiants inscrits avant 2016). **L'accès au Module Fondamental 2 ne sera autorisé que si tous ces travaux écrits ont été rendus.**
 - Le diplôme de licence ne sera délivré que **lorsque tous les travaux écrits prévus auront été validés.**
3. Tout travail écrit programmé pour une année est lié à un cours semestriel précis et doit donc être rendu **avant la fin de ce cours semestriel**. Toutefois, après accord avec l'enseignant, l'échéance peut être reportée au 30 juin pour les cours du 1^{er} semestre et au 30 septembre pour les cours du 2^{ème} semestre. Passé ce délai, l'écrit prévu est annulé : un nouveau cours semestriel de référence doit être déterminé avec le Directeur d'études.

Note sur la rédaction des travaux écrits

Les travaux ont pour but d'apprendre à analyser et exposer clairement un problème, de savoir prendre la distance nécessaire à l'élaboration et la maturation de ses idées, et d'acquérir une méthode de travail. Dans l'intérêt de l'étudiant et pour une meilleure qualité de sa formation, il convient d'observer les points suivants :

1. Selon les disciplines et le niveau dans le cursus de licence, les travaux écrits peuvent prendre des formes très diverses ; aussi chaque enseignant expliquera ce qu'il entend par travail écrit (résumé, commentaire d'ouvrage, recherche documentaire, élaboration personnelle, plan très détaillé...).
2. Il appartient à l'étudiant de **prendre contact avec l'enseignant concerné** afin de fixer avec lui le sujet précis du travail écrit.
3. Il est fortement conseillé, après détermination concertée du sujet, de **présenter un avant-projet** (plan) afin d'éviter toute fausse piste et perte de temps.
4. En vue de l'acquisition d'une pensée concise et d'un esprit de synthèse, les travaux écrits ne devront pas dépasser l'équivalent de **quinze pages dactylographiées** (environ 25 000 signes) (interligne : 1,5).
5. Utiliser pour la page de couverture la présentation transmise par le secrétariat en début d'année.
6. Veiller à organiser un développement. Il y a plusieurs méthodes possibles. Mais, en toute hypothèse, le lecteur doit être amené à suivre un chemin balisé et permettant d'avancer.
7. Veiller à la **lisibilité** (à tous les sens du terme, par exemple : présentation, forme, présence de deux marges de 3 cm, orthographe).
8. On ne saurait trop recommander à l'auteur de veiller très attentivement, d'un bout à l'autre de son texte, à l'homogénéité de la présentation : emploi des majuscules, des sigles (bibliques ou autres), des abréviations (ne pas en abuser), du système de référence, de la ponctuation. L'honnêteté exige qu'une citation soit mise entre guillemets et que la référence en soit donnée.

Manière (possible) de citer un ouvrage, un article de revue ou d'encyclopédie :
- Maurice JOURJON, *Les sacrements de la liberté chrétienne* (Rites et symboles 12), Paris, Le Cerf, 1981, p. 89.
- K.J. BECKER, « Le don de la confirmation », dans *La Maison-Dieu* 168, (1986), p. 15-32.
Dans la bibliographie, les ouvrages peuvent être classés soit selon la date de parution, soit selon l'ordre alphabétique des auteurs (en ce cas, mettre l'initiale du prénom après le nom), soit selon un classement logique (avec des sous-titres indiquant le plan de classement). La bibliographie doit être « choisie » (inutile de mentionner le Petit Larousse, même s'il a été souvent utilisé !).
9. Il est conseillé à l'étudiant de conserver pour lui un double de son travail.
10. Outre les annotations manuscrites, le travail corrigé fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un entretien oral avec l'enseignant sur le fond et la forme du travail en vue de favoriser la progression ultérieure de l'étudiant. Une fois corrigé et noté, le travail sera déposé par l'enseignant au Secrétariat où l'étudiant pourra le retirer.

PLAGIAT

Le plagiat consiste à s'approprier consciemment ou par inadvertance le travail d'un autre, en copiant un auteur sans le citer ou le dire, ou bien en s'inspirant d'un modèle que l'on omet de désigner, délibérément ou par négligence.

Il s'agit d'une « faute grave passible de sanctions disciplinaires voire de poursuites pénales » (cf. *Charte de déontologie* de l'Université de Lyon).

Plusieurs raisons peuvent amener à plagier : l'ignorance sur la notion de propriété intellectuelle, la gestion de son temps, l'usage du copier-coller, la question de la compétitivité, le manque de confiance en soi, le manque de créativité, la tentation du mimétisme...

Pour éviter le plagiat : citer correctement ses sources

Dans le cadre d'un travail en théologie, il est fréquent de trouver dans des ouvrages ou sur internet des formulations éclairantes qui expriment exactement ce que l'on souhaite dire.

Pour respecter la méthodologie universitaire, vous pouvez :

- Reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.
 - o Vous devez alors mentionner précisément votre source en note : « cf... »
- Utiliser telle quelle une expression publiée, mais en respectant deux conditions :
 - o Premièrement, la mettre entre guillemets. Ainsi on visualise que les mots ne sont pas de vous.
 - o Et renvoyer en note à la référence précise : ouvrage avec la page, ou site avec la date de consultation.

Cette méthode, en plus d'être obligatoire, vous apporte **trois bienfaits**, comme autant de protections pour la qualité de votre travail :

- Elle montre que vous avez cherché à approfondir votre sujet par une (bonne !) référence extérieure qui enrichit votre assimilation du cours : renoncez à toute référence non universitaire et surtout aux articles anonymes de Wikipedia par exemple ;
- Elle conserve à l'auteur la propriété intellectuelle de ses formules
- Elle vous permet d'entrer en dialogue avec une autre pensée et d'auto-évaluer votre argumentation personnelle.

Procédure en cas de détection de plagiat

- Dans ce cas votre travail est considéré comme irrecevable. Votre responsable d'étude est chargé de vous contacter pour vous informer et revoir avec vous les améliorations à apporter à vos méthodes de travail pour pouvoir poursuivre. Vous devrez vous présenter au rattrapage.
- En cas de récidive, le doyen est chargé de vous recevoir pour un avertissement.
- Plus aucune tolérance n'est possible après ces mises en garde ; la procédure disciplinaire définie à l'art. 42 des statuts de la faculté vous est appliquée, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.

Logiciel anti-plagiat

Attention, **tous vos travaux remis sont susceptibles d'être analysés** par un outil de détection qui repère les emprunts.

Charte de déontologie de l'Université de Lyon

Lors de votre 1^{ère} inscription, il vous est demandé de **signer la Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations** de l'Université de Lyon par laquelle vous vous engagez à ne pas faire passer pour vôtre, fût-ce par omission, un travail que vous n'avez pas accompli.

Pour plus d'informations

<https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/documentation-et-bibliotheques/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp?RH=1486549883597>